

Mairie de CASTILLON-SAVES

7 avenue du Cogotois
32490 CASTILLON-SAVES
Tél : 05.62.07.94.62 – mairie@castillon-saves.fr

ARRETE N° 2020 – 06

DELEGATION DE SIGNATURE

DE : Madame REVERSADE Christelle
GRADE : Adjoint administratif Principal

Monsieur DELIX Julien, maire de la commune de CASTILLON-SAVES,

VU – le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

VU – la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU – la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Madame REVERSADE Christelle, adjoint administratif Principal, exerce les fonctions de Secrétaire de Mairie de la commune de CASTILLON-SAVES et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature.

ARRETE

ARTICLE 1 – Le maire, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame REVERSADE Christelle, pour :

Finances

- Les bons de commande pour l'achat de timbres postaux (400€,00)
- Les bons de commande pour l'achat de fourniture de bureau (maximum 200€,00)
- Etat mensuel du prélèvement à la source

Urbanisme

- Accusé réception de DAACT
- Accusé réception de demande d'urbanisme
- Transmission des dossiers d'urbanisme au Contrôle de Légalité et la Fiscalité

ARTICLE 2 – Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Ampliation adressé au comptable de la collectivité.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à CASTILLON-SAVES, le 5 juin 2020

Julien DELIX,
Maire

Notifié le